

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

RELEVÉ DE DÉCISIONS - RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9/07/18

Le 9 juillet deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le 3 juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes à SERRES, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 20

- **Présents ou représentés :** Marcel BAGARD, Luc DELAUP, Alain D'HEILLY, Damien DURANCEAU, Edmond FRANCOU, Robert GAY, Jean-Jacques LACHAMP, Jean-Michel MAGNAN, Philippe MAGNUS, Albert MOULLET, Bernard MATHIEU, Jean SCHULLER, Jean-Yves SIGAUD, Daniel SPAGNOU, Jean-Pierre TEMPLIER, Jean-Marie TROCCHI, Juan MORENO et Gérard TENOUX

- **Absents non représentés :**

Henriette MARTINEZ

Jean-Louis REY

ORDRE DU JOUR :

Proposition d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Projet de délibération pour procéder au remboursement des frais de déplacement du régisseur du Pont Bascule.

1. Situation économique de l'association du Pays Sisteronais-Buëch, et proposition de solutions

Développement économique :

2. Information sur le projet d'implantation du groupe KNAUF

3. Modification de l'entrée du McDo : Information

Tourisme :

- 4. Projet de centre aquatique : Constitution d'un groupe de travail pour le suivi des études**
- 5. Base de loisirs : Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux concernant l'amélioration de la qualité de l'eau de la base de loisirs**

Environnement :

- 6. Déchets ménagers : point sur l'audit du service suite au comité de pilotage du 19 juin**
- 7. Projet de convention avec Ecoloc pour la récupération des vélos à la déchetterie de Barret sur Méouge**
- 8. GEMAPI : projet de convention avec le SMAVD pour établir un diagnostic de la GEMAPI sur les territoires dits « orphelins » de la CCSB**
- 9. Garage intercommunal de Sisteron : information sur l'avancement de l'opération**

Urbanisme, SPANC, Travaux : Gens du voyage

- 10. Convention d'aide financière avec l'Etat**
- 11. Gens du voyage – Proposition d'étude de faisabilité pour une extension de l'aire de Soleilhet**
- 12. Application du Droit des Sols : Bilan du service depuis le début de l'année**
- 13. Sentiers de la Méouge : information sur l'avancement de l'opération**

Services à la population :

- 14. Compétences facultatives liées aux services à la population : transport scolaire et école de musique**
 - **Transport scolaire**
 - **Ecole de musique**

Administration générale

Logistique :

15. Avenants aux contrats de location des véhicules de service

16. Remboursement des frais de déplacement du régisseur de recettes du poids public de Sisteron

Ressources Humaines :

17. Démission du technicien du Système d'Information Géographique (SIG).

ORDRE DU JOUR	DISCUSSIONS	DECISIONS
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Situation économique de l'Association du Pays Sisteronais Buech, et propositions de solutions	<p>Jean-Pierre TEMPLIER explique que pour permettre de clôturer la liquidation de l'actif et du passif du PAYS SISTERONAI, celui-ci devra procéder au paiement des factures en cours. Or en l'absence de trésorerie le Pays ne peut procéder à ces paiements Il est proposé que la C.C.S.B lui attribue une subvention exceptionnelle d'environ 36 000.00 €, le Pays devant préciser le besoin exact. Celle-ci sera largement compensée par les rentrées de subventions dues par l'Etat et la Région. Compte tenu du montant de cette subvention une convention devra être signée avec la CCSB</p>	<p>Le bureau émet un avis favorable sur le principe de verser une subvention d'environ 36 000.00 € (<i>Le Pays devant préciser le besoin exact</i>) dans les meilleurs délais, et de signer une convention avec le Pays Sisteronais</p>
Information sur le projet d'implantation du groupe KNAUF (Information)	<p>Depuis plusieurs années, le groupe allemand KNAUF, spécialisé dans l'isolation, souhaite ouvrir une carrière de gypse sur la commune de BAYONS où ils sont propriétaires. Le groupe est entré en contact il y a plusieurs mois déjà avec l'Agence de Développement des Hautes-Alpes afin d'étudier l'éventualité et l'opportunité de créer également sur les Hautes-Alpes une usine de production de plaques de plâtre.</p> <p>Après un tour d'horizon des sites potentiels, l'Agence a pris contact avec la CCSB afin de connaître notre positionnement sur la possibilité que KNAUF installe un site de production sur la totalité de la ZA des Grandes Blâches au POET.</p> <p>La Préfète des Hautes-Alpes ainsi que le Président du Département des Hautes-Alpes soutiennent ce projet. Le Président D. SPAGNOU a donné son autorisation pour effectuer un travail d'analyse du règlement d'urbanisme du POET et pour prendre contact avec des opérateurs tels que GRDF et ERDF pour s'assurer qu'ils puissent conditionner les réseaux aux besoins de l'entreprise.</p> <p>Le 3/5/18, Messieurs SPAGNOU, TENOUX , TEMPLIER, et TROCCHI ont reçu Monsieur Sébastien CORNU, responsable des ressources gypsifères de KNAUF, ainsi que les représentants de l'Etat, pour une première rencontre de travail, à la suite de laquelle il a été acté que la CCSB s'engageait à fournir toutes les informations nécessaires à KNAUF et à faciliter la prise de contact avec les autres institutions comme le Département des Alpes de Haute-Provence au sujet des routes et des aménagements nécessaires. Le groupe rendra une décision définitive au début de l'hiver.</p>	<p>Proposer à M. CORNU du groupe KNAUF de venir présenter aux élus du bureau le projet, début septembre.</p>

	<p>Par ailleurs, 2 lots de la ZA ont d'ores et déjà été vendus dont 1, le dossier de PC est en cours d'instruction par le service ADS. Il appartiendra à l'entreprise privée de prendre contact avec les 2 propriétaires en vue de racheter ces 2 terrains.</p> <p>L'usine de production de plâtre créerait 70 emplois directs, 50 indirects et serait également créer un centre de formation. L'exploitation de la carrière de BAYONS quant à elle créerai 9 emplois.</p> <p>D'ici là il est nécessaire de « geler » la vente des terrains de la ZA du POET en prévision. D'autre part il est conviendrait de contacter l'association « Les jardins du Buech » qui ont réalisé une étude sol afin de leur proposer, si le projet abouti, une indemnisation concernant cette étude de sol.</p>	
MODIFICATION DE L'ENTREE DU McDO	Il est nécessaire de modifier la sortie du MacDO en posant un ilot central infranchissable sur la chaussée qui obligerait les véhicules à tourner à gauche pour aller faire le demi-tour sur le rondpoint. En raison des risques d'accident, ces travaux sont urgents et ils sont estimés à un montant de 6000.00 €.	Une consultation a été réalisée en raison de l'urgence.
TOURISME		
PROJET DE CENTRE AQUATIQUE : Constitution d'un groupe de travail pour le suivi des études	<p>A l'été 2017, la piscine communale de SISTERON subissait un incendie rendant inutilisable cet équipement. Parallèlement à cela, l'idée de porter un projet intercommunal d'un centre aquatique germait dans le cadre du projet de territoire.</p> <p>Un cabinet d'études a donc commencé à travailler sur ce projet à la demande de la commune de SISTERON et après avis du COPII, a laissé apparaître un intérêt important pour l'intercommunalité de se doter d'un équipement de cette sorte compte tenu de l'impact touristique et de l'éloignement d'équipements publics de même nature faisant ressortir une carence sur ce territoire de 25 000 habitants.</p> <p>Après analyse des programmes de centres aquatiques porté par des territoires de notre strate, il en ressort en moyenne des investissements à hauteur de 9 millions d'euros H.T. pour un déficit de 450 000.00 €. C'est sur cette base que le cabinet d'étude travaille pour proposer un projet rentrant dans ce cadre financier et budgétaire.</p> <p>D. SPAGNOU rappelle que le déficit de 100 000.00 € que la commune de SISTERON consacrait à la piscine serait dans ce cas reporté en déduction des A.C. afin de réduire le déficit à 350 000.00 €.</p>	Le bureau propose de constituer un groupe de travail composé de : de Juan MORENO, Damien DURANCEAU, Henriette MARTINEZ, Jean-Marie TROCCHI, Jean-Pierre TEMPLIER, Jean-Jacques LACHAMP, Bernard MATHIEU et Gérard TENOUX.

	<p>Dans le cadre de la prochaine programmation du CRET, la Communauté de Communes souhaite présenter une fiche correspondant au financement du projet de centre aquatique. Ce projet doit être le plus intégré possible du point de vue architectural et environnemental. L'objectif est de concevoir un bâtiment le plus abouti techniquement afin de réduire son impact environnemental et d'optimiser les coûts de fonctionnement. D'autre part, il convient de déterminer les avantages de faire porter à la SPL Sisteronais-Buëch le projet en lieu et place de la CCSB.</p>	
<p>BASE DE LOISIRS DE LA GERMANETTE : Consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre</p>	<p>Montant prévisionnel du marché (moins de 25 000.00 € H. T.) Montant prévisionnel des travaux prévus 190 000.00 € H. T. Subvention obtenue : D. E. T. R 132 000.00 € Le décret d'application qui va interdire le traitement par le chlore doit être prochainement publié, et d'autre part une loi est en préparation pour encadrer ce type de baignade qui n'est pas classé comme une piscine. Afin d'anticiper la future réglementation relative à la gestion de la qualité des eaux de baignades artificielles il est nécessaire de lancer une consultation de mission de maîtrise d'œuvre concernant la base de loisirs de la Germanette.</p>	<p>Le bureau émet un avis favorable à la proposition de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux</p>
ENVIRONNEMENT		
<p>DECHETS MENAGERS : point sur l'audit du service suite au comité de pilotage du 19 juin 2018</p>	<p>L'Etude sur l'audit a été décomposée selon trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 Diagnostic - Phase 2 Elaboration des scénarios - Phase 3 Accompagnement de la collectivité dans son plan d'action <p>La restitution de la phase 1 met en évidence les grands points suivants : grande disparité dans le matériel de pré collecte, un parc roulant à rajeunir, un poids important des déchets non ménagers issus des activités économiques, performances de tri faible. Avec des pistes d'optimisation qui permettrons de réaliser des économies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation du service (doter le territoire d'un matériel de pré collecte identique, supprimer des points de collecte, réduire les fréquences de collecte, renouveler le parc des BOM, renforcer l'encadrement, développer la prévention et la communication ...) 	<p>Le bureau émet un avis favorable à la poursuite de la phase 2 de l'étude</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Repenser la relation aux producteurs non ménagers (instauration d'une redevance spéciale pour ces producteurs, limiter les accès en déchetteries ...) 	
<p>PROJET DE CONVENTION AVEC ECOLOC POUR LA RECUPERATION DES VELOS A LA DECHETERIE DE BARRET SUR MEOUGE</p>	<p>L'Association ECOLOC propose la signature d'une convention qui l'autoriserai à récupérer des vélos et pièces détachées de vélos dans la déchèterie de BARRET SUR MEOUGE.</p> <p>Cette convention serait conclue pour un an, renouvelable par expresse reconduction.</p>	<p>Le bureau émet un avis favorable pour la signature de cette convention.</p>
<p>GEMAPI : projet de convention avec le SMAVD pour établir un diagnostic de la GEMAPI sur les territoires dits « orphelins » de la CCSB</p>	<p>Bernard MATHIEU propose la signature d'une convention avec le SMAVD afin de définir les conditions de réalisation d'un diagnostic GEMAPI sur les territoires « orphelins » de la CCSB qui sont identifiés comme étant : le torrent du Sasse, le Riou du Jabron, le Vançon, et le Jabron.</p> <p>La répartition des charges financières est calculée avec une clé de répartition basée sur le potentiel fiscal, la superficie des bassins des cours d'eau concernés et un coefficient de complexité.</p> <p>Pour la CCSB ce coût forfaitaire maximal s'élèvera à 19 585.00€/an soit 39 170.00 pour 2ans avec un démarrage prévisionnel estimé au 01/10/2018.</p>	<p>Le bureau émet un avis favorable pour ce projet de convention</p>

URBANISME, SPANC, TRAVAUX		
GARAGE INTERCOMMUNAL DE SISTERON – (Information)	<p>L'Arrêté de non opposition a été obtenu le 27 juin pour la mise aux normes des vestiaires, le changement des portes de garage ainsi que la réalisation d'une aire de lavage. Le montant estimatif prévisionnel des travaux s'élève à 40 000.00 € H. T.</p> <p>Dans un deuxième temps une étude faisabilité sera engagée afin d'étudier le transfert des ateliers d'entretien des zones du pôle développement économique sur ce site.</p>	
CONVENTION D'AIDE FINANCIERE AVEC L'ETAT – Gens du voyage	<p>Il est nécessaire de renouveler la convention avec la CAF qui détermine les modalités de versement de l'aide financière prévue pour la gestion de ce type d'équipement au titre de l'année 2018.</p>	<p>Le bureau émet un avis favorable pour ce projet de convention.</p>
GENS DU VOYAGE : Proposition d'étude de faisabilité pour une extension de l'aire de Soleilhet	<p>L'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet comprend 15 emplacements de 100 m² ne qui ne sont plus aux normes d'une part, et qui ne font pas l'objet de comptage des fluides. Le dimensionnement standard devant être de 200 m² avec blocs sanitaires individualisés.</p> <p>Une étude de faisabilité en interne pourrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider à la mise aux normes de l'aire d'accueil, - Limiter les risques de vols de fluides, - Aider à une meilleure gestion des blocs sanitaires, - servir de base à un éventuel dépôt de dossier dans de cadre de la DETR 2019 	<p>Le bureau émet un avis favorable à ce projet d'étude de faisabilité en interne</p>
APPLICATION DU DROIT DES SOLS : Bilan du service depuis le début de l'année (Information)	<p>Le service Application du Droit des Sols (A.D.S.) réalise l'instruction des dossiers d'urbanisme de 34 communes depuis le 01/01/2018. Les permanences ont lieu une fois par mois dans les MSAP de LA MOTTE DU CAIRE, LARAGNE MONTEGLIN, et SERRES. Tous les habitants du territoire ont accès aux permanences y compris ceux dont les communes ne sont pas adhérentes au service.</p> <p>Le nombre prévisionnel d'actes à instruire pour équilibrer le service estimait un volume de dossiers à 1280/an pour une recette attendue de 109 000.00€.</p>	

	<p>Au 30 juin, 740 dossiers ont été déposés, et sont instruits ou en cours d'instruction, pour une recette de 54 000.00 €.</p> <p>Le service étudie la création d'un service de recollement et de police de l'urbanisme pour une mise en place en janvier 2019.</p>	
<p>SENTIERS DE LA MEOUGE : Information sur l'avancement de l'opération</p>	<p>L'opération est inscrite au BP 2018 sur un volume de dépenses de 32 345.00 €. Le Département 05 finance ces travaux à hauteur de 14 310.00 €. La consultation a été lancée et les travaux seront effectués à l'automne.</p> <p>Le sentier ne présente pas de danger à l'heure actuelle.</p>	
<p>SUIVI DES OPERATIONS ET CALENDRIER DE PROGRAMMATION (Information)</p>	<p>Conformément à la demande du Président, lors du dernier bureau, l'équipe de direction propose un outil d'aide à la décision permettant de prioriser les investissements, et d'avoir une vision transversale des opérations engagées par les différents pôles de la CCSB.</p> <p>Cet outil d'aide, sous la forme d'un tableau de suivi, qui permettra à la fois d'avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un suivi budgétaire en fonction de l'avancement des opérations d'investissements. - Une comparaison du volume financier des opérations inscrites au budget avec la capacité d'endettement ou de trésorerie - Capacité d'ajuster l'avancement des opérations en fonction de la trésorerie. <p>C'est une maquette provisoire qui est amenée à évoluer.</p>	
SERVICES A LA POPULATION		
<p>TRANSPORT SCOLAIRE</p>	<p>La Région s'orienterait (si la CCSB garde la compétence transport scolaire) sur l'attribution de 50 € sous la forme d'un chèque mobilité. Et la CC prendrait en charge 15.00 € par élève de l'ensemble de la CCSB. Ce montant permettant de conserver un budget constant au regard des sommes engagées au budget prévisionnel 2018.</p> <p>La Région supprime l'aspect dérogatoire et maintient le service public du transport scolaire à partir de 4 élèves au lieu de 8, à partir de 2 km.</p> <p>Cependant, le bureau attend des précisions sur les règles d'attribution financières de la Région</p>	<p>Le bureau émet un avis favorable sur la participation aux transports scolaires dans la limite de l'enveloppe prévue au budget 2018</p>

<p>ECOLE DE MUSIQUE</p>	<p>Gérard TENOUX propose que dans le cadre de la compétence gestion de l'école de musique, et du transfert de l'école de SISTERON à la CCSB, seules 75% des charges transférées soient retenues des AC de la commune. Cette nouvelle charge financière pourra être compensée par une nouvelle politique tarifaire. Le bureau vote à l'unanimité favorablement à la proposition que l'école de musique de SISTERON devienne une école intercommunale. Voté à l'unanimité</p>	<p>Le bureau émet un avis favorable à ce que la Communauté prenne la compétence facultative « gestion de l'école de musique communautaire et interventions musicales dans les écoles »</p> <p>Nécessité de délibérer pour acter la dissolution du SMEMPAB</p>
<p>ADMINISTRATION GENERALE - LOGISTIQUE</p>		
<p>AVENANTS AUX CONTRATS DE LOCATION DES VEHICULES DE SERVICE</p>	<p>Le contrat de location des véhicules avec l'entreprise « Free2move » s'achève fin juillet. Il est proposé de le prolonger par un avenant de 4 mois, jusqu'au 30/11/2018 et pour adapter le forfait du kilométrage maximum à l'utilisation réelle de ces véhicules</p> <p>En parallèle une nouvelle consultation pour la location des véhicules de service doit être lancée.</p>	<p>Le bureau émet un avis favorable pour la signature d'un avenant de 4 mois avec l'Entreprise « Free2move » ainsi que sur la nouvelle consultation pour la location des véhicules de service</p>
<p>REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU REGISSEUR DE RECETTES DU POIDS PUBLIC DE SISTERON</p>	<p>Le Régisseur de recettes du poids public de la ZA du Plan Roman utilise régulièrement son véhicule pour se rendre de son domicile au poids public.</p> <p>Comme cela existait lorsque la Communauté de Communes du Sisteronais gérait cette régie, il est proposé de rembourser ces frais de déplacement sur la base du tarif administratif en vigueur</p>	<p>Le bureau émet un avis favorable pour le remboursement de frais de déplacement du régisseur de recette du poids public de la ZA du Plan Roman.</p>

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

<p>DEMISSION DU TECHNICIEN DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)</p>	<p>Après avoir été intégré sur un poste d'Ingénieur Territorial, Thibaut TAVERNIER a donné sa démission pour raisons personnelles à compter du 31/08/2018. Pour son remplacement Mr SCHÜLER propose soit de conserver le poste d'Ingénieur Territorial, puis de recruter un agent, soit en intégrant un agent en tant que fonctionnaire soit en CDD catégorie A durée maximum de 6 ans. Soit en créant un emploi de technicien et dans ce cas supprimer l'emploi permanent d'ingénieur territorial que l'on a créé en sollicitant l'avis du Comité Technique Mr TENOUX propose de s'occuper de ce recrutement avec Mr FRANCOU Si la personne est retenue pour un poste d'Ingénieur Territorial il n'y a pas de nécessité de créer le poste Si c'est un contractuel ou un technicien, il faut une délibération.</p>	<p>Le bureau émet un avis favorable au recrutement d'un agent au grade d'ingénieur territorial.</p>
---	--	---

INFORMATIONS DIVERSES

<p>UN POINT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (Information)</p>	<p>Un nouveau texte est passé à l'Assemblée Nationale et deux Assouplissement ont été voté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les Communautés de Communes la gestion et le stockage des eaux pluviales seront détachées de la compétence « assainissement » elles deviennent donc facultatives. - Les communes ayant déjà transféré la compétence ANC à la Communauté de Communes pourront désormais elles aussi faire jouer la minorité de blocage pour reporter jusqu'à 2026 le transfert du reste de la compétence assainissement. 	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VENTE DE TERRAIN GPS/SCI	GPS qui devait signer le compromis pour l'achat du terrain sur la commune de MISON a demandé à reporter le RDV car il souhaite créer une SCI avec Mr MAGNAN. Pour mener à bien ce projet, il est proposé de faire un avenant à la promesse de vente au profit de la SCI.	Le bureau émet un avis favorable pour autoriser le président à signer un avenant au profit de la SCI.
ACQUISITION TERRAIN MASSOT	La CCSB avait prévu au budget l'acquisition du terrain MASSOT (66 000.00 €) situé sur la ZA Plan Roman. Le propriétaire a fait savoir son intention de vendre cette parcelle au plus tôt.	Le bureau émet un avis favorable pour la signature d'un compromis avec Mr MASSOT
LE PLATINIUM	Jean-Pierre TEMPLIER et Robert GAY ont fait visiter le site du PLATINIUM a un client qui est intéressé par 15000 M2, sans le bâtiment, pour y créer un circuit de karting couvert. Le service des Domaines avait estimé le prix du terrain à 7.20 €/m ² H. T.	Le bureau émet un avis favorable pour détacher une parcelle de 15000 m ² du Platinium et de la vendre au prix de 10€/m ² H. T.

La date du prochain conseil de la Communauté de Communes est arrêtée au 27 juillet, le lieu sera précisé ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30